



"INFO'CONSOM"

ASSECO
OC PYREMED
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

N°17
N°17

Décembre 2020
DÉCEMBRE 2020

LA LETTRE AUX ADHÉRENTS ASSECO-CFDT OC PYRÉMÉD

Edito

Allons à l'essentiel !

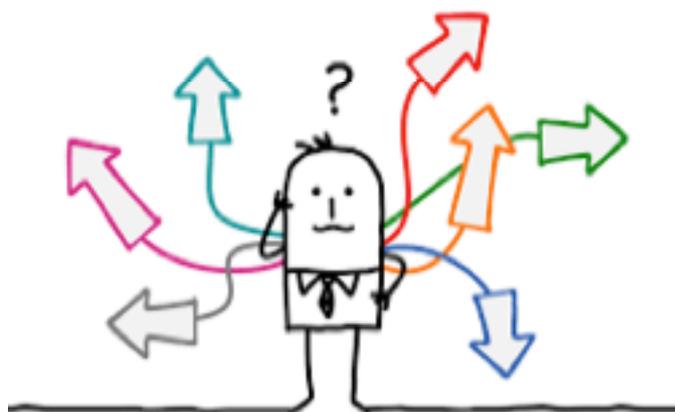


Cette phrase nous l'avons souvent prononcée les un.e.s et les autres, mais en ce temps de pandémie elle vient de prendre un relief différent. Le problème c'est que chacun a sa définition de ce qui est essentiel. Santé, économie, liberté de mouvements, éducation, selon les points de vue elles sont toutes prioritaires. En matière de commerce, le gouvernement a bien sûr essayé de ménager tout le monde et toutes les corporations, ce qui a bien-sûr fini de hérisser tout le monde. Le propos n'est pas ici de critiquer tel ou tel, ni de prétendre ce qu'il convient de faire. De notre place d'association de consommateurs il convient plutôt de nous interroger sur ce qui semble le plus cohérent et le plus sage pour l'ensemble des consommateurs. Le débat s'est souvent polarisé sur la capacité de tel ou tel de respecter ou de faire respecter les gestes barrières et de limiter les regroupements inutiles. Ces seules logiques semblant prévaloir de la légitimité à pouvoir ouvrir son commerce. Si on peut comprendre l'obstination des commerçant.e.s à vouloir survivre et traverser cette période, on peut aussi s'étonner de l'aspect monolithique de la prise de décision. Un peu comme si l'ensemble des territoires (comme on les nomme aujourd'hui) étaient tous conçus de la même façon avaient tous la même architecture, les mêmes besoins.

La question que l'on peut logiquement se poser est : pourquoi ne pas tenir compte des particularismes locaux ? Des infrastructures, des besoins exprimés, des moyens de communication, des productions locales...

Il semble que nous avons encore de gros progrès à faire dans l'écoute, la prise en compte et la responsabilisation des entités locales, des élus, des circuits de distribution, des infrastructures.

La crise actuelle permettra-t-elle de pousser un peu plus loin la réflexion et plus encore de redéfinir les critères permettant d'évaluer ce qui est essentiel et ce qui ne l'est pas ? Rien n'est moins sûr mais nous contribuons de notre place à ce passionnant débat.



En attendant de résoudre cette épineuse question, l'équipe de l'ASSECO CFDT OCPYREMED vous souhaite à toutes et tous les meilleures fêtes possible dans ce contexte très particulier.

la Présidente
Marie De Almeida

Sommaire

Page 1 : Edito / Marie De Almeida.

Page 2 : quel impact de la COVID 19 sur la Consommation ? / Lionel Filodeau

Page 3 : Logement = Priorité régionale / Jacques Artières. Chauffage et Isolation: ce qui change au 1er Janvier 2021 / Marie Hélène Le Borgne

Page 4 / Point sur l'adhésion et notre développement / Jacques Artières

Quel impact de la covid-19 sur la consommation ?

La pandémie du coronavirus a plongé le monde entier dans une crise sanitaire inattendue. Depuis l'apparition du covid-19, les modes de consommation ont substantiellement évolué, les consommateurs ont pris de nouvelles habitudes, entraînant une mutation de la façon de consommer. Selon l'étude réalisée par SAP et Accenture sur l'état d'esprit et les attentes des consommateurs français dans ce contexte de crise sanitaire, les français privilégient d'abord les dépenses essentielles.

Depuis le début de la crise sanitaire, une réduction budgétaire s'est imposée. En effet, 78% des répondants reconnaissent être inquiets à propos des divers impacts de l'épidémie sur leur quotidien : une inquiétude d'abord sanitaire mais également économique. Cela explique que près de la moitié des répondants (48%) a réduit ses achats depuis le début de la crise.

L'étude révèle également que 57% des consommateurs expriment leur intention de reconsommer "autant qu'avant", parmi lesquels, près de la moitié déclarent toutefois vouloir "consommer mieux".

Un quart des Français ont au contraire exprimé l'intention de réduire leurs achats sur le long-terme, portés par une majorité de répondants ayant subi des répercussions professionnelles. Les intentions des Français concernant les catégories de dépenses varient : les dépenses "essentiels" comme l'alimentaire seront maintenues alors que les dépenses "non essentielles" comme les voyages seront réduites.

L'étude souligne une transition partielle vers des achats en circuits courts, en commerces de proximité ou de seconde main. En effet, un quart des répondants ont modifié leurs comportements d'achats depuis le début de la crise sanitaire en modifiant leurs circuits de consommation privilégiés. Pour les achats alimentaires, ce sont les commerces de proximité et les circuits courts qui gagnent l'adhésion des consommateurs ayant changé de circuit préféré : +20% pour les commerces de proximité et +100% pour les circuits courts.

De nouveaux clients en ligne : En termes de canaux d'achat, l'étude observe un transfert partiel vers des parcours d'achat en ligne, motivés dans un premier temps par des contraintes sanitaires et réglementaires, cependant l'achat en point de vente physique était et reste le canal d'achat le plus utilisé par les français : respectivement 70% et 52% des répondants le déclarent comme leur canal d'achat privilégié, pour l'alimentaire et le prêt-à-porter, après la période de confinement. Le choix des Français vers la livraison à domicile a quant à elle augmenté de 46% et celui du drive de 100%. Ces nouveaux utilisateurs déclarent changer de canal par crainte des contacts en point de vente, et par volonté de gagner du temps et de la flexibilité dans leurs achats alimentaires.

Malgré une motivation de changement principalement contrainte, 40% des consommateurs ayant transféré vers des canaux en ligne déclarent avoir découvert un canal plus adapté à leurs besoins, ou leur permettant d'accéder à une offre de produits non disponible via leur canal habituel, entraînant un besoin de modifier durablement les parcours d'achat.

Le prix reste le maître mot : La crise du Covid-19 confirme l'importance du prix pour les consommateurs, qui font des avantages clients leur attente prioritaire envers les enseignes. Depuis le début de la crise sanitaire, 29% des consommateurs ont changé ou pensé changer d'enseigne. Sur l'alimentaire, la première cause de changement citée est l'incapacité de l'enseigne à garantir une stabilité des prix (21%), devant l'absence de solutions / parcours d'achats alternatifs (17%).

L'étude révèle que 40% des consommateurs font des avantages fidélité et des promotions une attente prioritaire vis-à-vis des enseignes. Les 3 premiers critères de choix sont les avantages clients (fidélité, promotions...) (40%), le choix de produits (40%), et l'effort consacré au soutien de l'économie nationale (33%). Malgré une prédiction d'émergence du "mieux consommer" à la suite de la crise sanitaire, il ressort de l'étude qu'en cette période de crise sanitaire l'engagement des enseignes pour les sujets environnementaux et sociétaux est moins prioritaire pour les consommateurs français.

Enfin, le prix ressort comme facteur principal de décision d'achat dans la sélection des produits - pour l'alimentaire et le prêt-à-porter. Pour les achats alimentaires, en plus du prix, les habitudes familiales ressortent comme critère principal de choix, pour les différentes catégories de produits (frais, secs, liquides, et hygiéniques). Pour les achats de prêt-à-porter, c'est la qualité qui ressort comme 2^e critère de sélection, pour 70% des répondants.



Dans notre région, plusieurs initiatives sont apparues afin de soutenir les artisans, les fabricants et les commerçants d'Occitanie, notamment par la Région qui a lancé le mercredi 12 novembre 2020 « [Dans Ma Zone](#) », une plateforme digitale entièrement gratuite permettant aux consommateurs de trouver des produits de la vie courante confectionnés ou manufacturés près de chez eux. Plus de 1600 commerçants et artisans sont inscrits sur la plateforme en appli et en place sur internet ([dansmazonelaregion.fr](#)). Ils y proposent 3800 articles confectionnés ou manufacturés en région. Les catégories de produits sont multiples : livres/BD/magazines, jeux/jouets, artisanat d'art, santé/beauté/bien-être, mode accessoires, maison/déco/bricolage, nouvelles technologies/ transition énergétique, industries/services.

Le contre-pied au géant de la vente en ligne, Amazon, est assumé, et cette plateforme s'inscrit dans la continuité d'une campagne de communication plutôt musclée qu'avait lancée la Région il y a quelques mois pour inciter les habitants d'Occitanie à consommer local.

Logement = Priorité régionale



La crise actuelle souligne cette évidence : la question du logement est et reste une priorité pour toutes et tous. Elle conditionne l'emploi, le bien être, la santé, la sécurité; le développement personnel.

Pour un nombre trop important de nos concitoyen.n.e.s l'accès ou le maintien dans un logement décent reste un problème. **L'URI CFDT Occitanie s'est saisie de cette question en lançant une journée de réflexion le 9 Novembre 2020** ouverte à l'ensemble des mandatés "logement" CFDT, et à l'ASSECO CFDT partenaire de cette journée. Différents intervenant.e.s s'exprimant au nom d'Action Logement, du Pacte du pouvoir de vivre, des UTR de l'ASSECO et des mandatés dans les offices HLM ont témoigné de leurs expériences, de leurs savoir faire, des difficultés rencontrées.

C'est en tout près de 40 personnes qui ont participé à cette journée (en visio), qui n'est qu'une première dans une dynamique que nous devons tous entretenir pour optimiser les actions du réseau des acteurs qui s'impliquent sur ce dossier.

En conclusion de cette journée **un 4 pages sera prochainement diffusé par l'URI CFDT** de façon à sensibiliser chacun et à transmettre les bonnes adresses et informations indispensables au bon fonctionnement du réseau. Sur les années écoulées, les rapports d'activités de l'ASSECO font apparaître que les questions liées au logement représentent un tiers des dossiers litiges. La forte participation de nos militant.e.s à cette 1ère Journée met en évidence que l'ASSECO CFDT est, et reste bien sûr mobilisée et disponible pour venir en aide à ses adhérent.e.s sur ce sujet sur l'ensemble de la région.



Chauffage et Isolation : ce qui change au 1er Janvier 2021 !

On vous en rabat les oreilles, à la télé, en pub sur vos Smartphones, ordi, tablettes et le must... par téléphone. Isolez-vous puisqu'on vous le dit ! On ne vous parle pas ici ou là d'isolation à 1euro, mais isolation quand même : isolation et surtout sortie de l'utilisation des énergies fossiles. Après les mises en garde répétées et pour éviter les nuisances des arnaqueurs de tout poil qui se sont jetés dans la brèche, des actions des associations de consommateurs pour arrêter ces appels intempestifs sur le sujet, reste qu'il faut isoler vos habitations !

Au-delà de votre confort, cela est déterminant pour notre avenir. Les dispositifs destinés à tous les particuliers pour sortir des énergies fossiles ont été massifiés. Tous les particuliers y auront droit. A qui un coup de pouce, A qui une prime rénov'. Ces dispositifs sont aussi ouverts aux particuliers propriétaires ou copropriétaires quels que soient leurs revenus. Le 05/10 dernier, est sorti un communiqué de presse au sujet de ces nouvelles mesures, (lien en fin d'article), nous vous en conseillons la lecture. Il aborde à la fois l'aide MaPrimeRénov' et, dans une moindre mesure, les Certificats d'Economie d'Energie. Pour ces derniers, la référence reste le site suivant : <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation>



Le bon réflexe : avant de vous lancer dans les travaux contacter le site FAIRE et prenez rendez-vous avec un conseiller pour faire vérifier le contenu de vos devis...et mieux vaut en avoir plusieurs ! Il vous faudra aussi trouver un artisan labellisé « RGE ». Les dossiers peuvent être préparés et déposés dès janvier 2021 ! Le réseau FAIRE regroupe les Espaces Info' Energie qui ont notamment pour mission de vous conseiller sur le plan technique pour la qualité et l'efficacité de ces travaux. Ces quelques conseils pourront vous aider à passer un hiver bien au chaud, et bien écolo...

Le lien vers le dossier de presse : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/19164_maPrimeRenov_DP_web_octobre2020.pdf

Un seul chiffre suffit à affirmer cette constatation, celui du nombre d'adhérents représentés à l'AG 2020, « **10144 !** » Cette forte progression nous la devons en premier lieu au travail des antennes locales, départementales ou interdépartementales et à l'implication de nos militant.e.s qui assurent les permanences à Toulouse, Montpellier, Béziers, Nîmes, Alès, Bagnol, Castelnaudary, Carcassonne, Albi, ainsi qu'en Ariège et dans les hautes Pyrénées...

Un grand merci à celles et ceux qui accueillent, renseignent, accompagnent les adhérents de l'ASSECO et les consommateur.trice.s trop souvent hélas confrontés à des difficultés souvent complexes, parfois préoccupantes quand elles touchent à des secteurs déterminants dans leur quotidien comme par exemple le logement. Grâce à leur engagement, sur l'année 2019 ce sont plus de 650 dossiers litiges (comprendre dossiers qui ont nécessité une intervention directe de l'ASSECO) qui ont été portés par l'ensemble des antennes ASSECO d'Occitanie. A cela il faut bien rajouter les très nombreux conseils donnés pendant les permanences, par téléphone, ou encore par mail.

Mais qui sont les 10144 adhérent.e.s de l'ASSECO-CFDT-OC-PYREMED ?

Ils se composent de trois familles:

Les adhérents directs non adhérents à la CFDT : ils sont certes les moins nombreux, mais n'oublions pas que l'ASSECO est avant tout une association de consommateurs, à laquelle tout le monde est en droit d'adhérer. Leur cotisation annuelle est de **30€**.

Les adhérents directs, adhérents à la CFDT. Ils font le choix d'adhérer à titre individuel et leur adhésion à la CFDT leur octroie un tarif privilégié d'une cotisation annuelle de **5€**.

Les adhérents CFDT dont les syndicats ont fait une démarche d'adhésion groupée. C'est le syndicat qui règle la cotisation de **1€** par adhérent et il met en lien avec l'ASSECO les adhérent.e.s confrontés à un problème de consommation. Nous orientons alors l'adhérent.e vers l'antenne la plus à même de traiter son problème.

Ce sont actuellement **20** syndicats qui ont passé une convention avec l'ASSECO permettant ainsi à leurs adhérents de pouvoir bénéficier de nos services.

UTR 34, UTR 30, Métaux LR, FEP 30/48, UTR 31/09, Métaux 31, Services 81, Métaux 12/81, UTR 66, UTR 81, Chimie Energie MP, Santé-sociaux 30, SYPS Midi Py, UTR 11, Transports 30/48, Interco 81, Interco 30, Santé-sociaux 31/09, S3C MP, SPEA Marcoule Métaux LR

Comme dans le syndicalisme, développement, structuration et représentativité vont de pair.

Nous avons besoin de vous parce que vous avez besoin de nous !

Une ASSECO plus forte par son nombre d'adhérent.e.s est une ASSECO mieux reconnue par les pouvoirs publics.

Grâce à votre adhésion, la représentativité de ASSECO nous permet de siéger dans des commissions de plus en plus nombreuses.

Grâce à votre investissement actuel et avenir, nous augmenterons cette représentativité et les services rendus à nos adhérent.e.s.

Nous comptons sur vous pour renouveler votre adhésion, la proposer autour de vous, et si nécessaire évoquer avec votre syndicat la possibilité de la mise en place d'une convention.

Pour nous contacter : par mail assecocfdt.occitanie@orange.fr

par téléphone : 06.24.83.60.13 ou 06.17.57.85.36

bulletin d'adhésion à télécharger : <http://assecocfdt.langrouis.free.fr/adherer/adherer/Bulletin-cotisation-individuel.pdf>

Mentions Légales :

Union Régionale des Associations Etudes et Consommation CFDT d'Occitanie Pyrénées Méditerranée-Association de consommateurs agréée : arrêté préfectoral du 14/09/2015 Loi 1901 : JORF du 21/04/2018 Siège social : 2, impasse de la Sarriette 34500 Béziers Tél : 04 67 11 28 96 Courriel : assecocfdt.occitanie@orange.fr Site web : <http://assecocfdt.langrouis.free.fr/> Directrice de la publication : Marie DE ALMEIDA – Imprimé par nos soins – Date de publication : décembre 2020